



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Pêche et cormorans: moins de pertes et de dommages que supposé

Berne, 10.07.2013 - Les cormorans causent moins de dommages aux filets des pêcheurs professionnels et de pertes de rendement que ce que l'on supposait jusqu'à présent. Une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a analysé les méthodes d'identification des dommages dus aux cormorans et en a déterminé l'ampleur.

Le nombre croissant de cormorans qui traversent la Suisse et y passent l'hiver suscite toujours plus de conflits avec les pêcheurs professionnels, qui se plaignent d'une diminution du rendement et de dommages aux filets et aux nasses. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la Haute école des sciences appliquées de Zurich a réalisé une étude sur l'ampleur et la prévention des dégâts dus aux cormorans sur le lac de Neuchâtel (« Kormoranschäden an Fischernetzen und Reusen - Ausmass und Prävention am Neuenburgersee »).

Les auteurs ont développé des méthodes permettant de mettre en évidence les dégâts causés par les cormorans. Ils ont pour ce faire examiné, avec des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel, les trous que ces oiseaux ont causés dans les filets de pêche et les nasses, ainsi que les blessures infligées aux poissons capturés. Ils ont constaté que l'ensemble des dommages causés par les cormorans représente actuellement 1,2 à 3,9 % de la valeur totale des prises. Cependant, les auteurs partent de l'hypothèse que les dommages pourraient devenir plus importants vu que le nombre de colonies nicheuses augmente. Des mesures préventives telles que la modification du déroulement de la pêche et une amélioration de l'élimination des restes de poissons pourraient empêcher une telle évolution.

Les conclusions de l'étude vont dans le sens de l'application d'une motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national transmise en 2010 (CEATE-CN, 09.3723) qui prévoit une révision de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (voir encadré). De plus, cette étude constitue la base scientifique pour élaborer une aide à l'exécution fédérale sur le cormoran.

Encadré révision de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs

En 2010, le Parlement fédéral, en transmettant la motion de la CEATE-CN, a chargé le Conseil fédéral de réviser l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) après la révision de l'ordonnance sur la chasse, afin d'empêcher les dommages causés à la pêche professionnelle par les cormorans. L'OROEM doit être complétée par un article chargeant l'OFEV d'élaborer, en collaboration avec les cantons, une aide à l'exécution sur le cormoran. Il s'agit d'établir des principes concernant la régulation des colonies nicheuses au sein des réserves ornithologiques, la prévention des dommages sur les filets des pêcheurs professionnels et la coordination des planifications cantonales de la chasse aux cormorans. Dans le cadre de cette révision, l'OFEV, en accord avec les cantons, va en outre examiner la possibilité d'agrandir certaines réserves ornithologiques et d'en créer de nouvelles. Par ailleurs, en raison des dommages croissants dus aux sangliers dans les cultures près des réserves ornithologiques, les possibilités de régulation des sangliers se réfugiant dans les zones protégées doivent également être examinées. L'audition publique sur la version révisée de l'OROEM est prévue pour début 2014.


Adresse pour l'envoi de questions:

Section Médias OFEV
Téléphone: 031 322 90 00
Courriel: mediendienst@bafu.admin.ch

Auteur:

Office fédéral de l'environnement OFEV

Données en annexe:

[Etude: « Kormoranschäden an Fischernetzen und Reusen – Ausmass und Prävention am Neuenburgersee »
\(en allemand\) \(pdf, 3054kb\)^{\(2\)}](#) 

[Méthode de relevé des dommages causés par le Grand Cormoran à la pêche professionnelle \(pdf, 5866kb\)^{\(3\)}](#)

